

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000007976-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2011-7-6-2

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE (SATESE-SATEP-SATANC)  
CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE AU TITRE DE SA  
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2011**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2010-4-6-5 du Conseil Général du 8 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 - Eau (C01),
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention jointe au rapport portant sur la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse aux frais de fonctionnement des SATESE, SATEP et SATANC pour l'année 2011,
- autorise le Président à la signer,
- précise que la recette maximale escomptée de 154 833,08 € sera imputée sur le programme C616 - chapitre 75 - nature 7588 - fonction 70.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions